

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge, d'un juge suppléant
et d'un avocat général suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2011) 2

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Sur la proposition du Ministre luxembourgeois de la Justice,

A pris la décision suivante:

Article 1

Monsieur E. GERARD, Président de chambre à la Cour d'appel à Luxembourg, est nommé juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Madame I. FOLSCHIED, Présidente de chambre à la Cour d'appel à Luxembourg, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

Monsieur J. PETRY, avocat général au Parquet général à Luxembourg, est nommé avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 4

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Haye, le 2 mai 2011.

Le président du Comité de Ministres,

U. Rosenthal